

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



000009  
AN AQ-Sup/AC N° ...../2023

## ATTESTATION D'ACCRÉDITATION

L'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (AN AQ-Sup) ;

Vu le décret n° 2018-850 du 11 mai 2018 portant statut des établissements privés d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2018-1956 du 07 novembre 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (AN AQ - Sup) ;

Vu la résolution n°01/2020 adoptée par le Conseil scientifique en sa session du 19 novembre 2020 ;

Vu le rapport général de la session du Conseil scientifique des 20 et 21 mars 2023 ;

Atteste que le programme de formation de **Ecole supérieure d'Electricité du Bâtiment et des Travaux publics (ESEBAT)**, aboutissant à la délivrance du diplôme de **Master en Géomètre-Topographe**, est accrédité suivant la décision du Conseil scientifique réuni en sa **session des 20 et 21 mars 2023**, et ce, pour une durée de **cinq (5) ans** à compter de cette date.

La décision susvisée emporte de plein droit l'accréditation du diplôme produit à l'appui de la demande d'accréditation ainsi que celle des diplômes délivrés par la suite, dans la période du **01 janvier 2018** au **21 mars 2023**.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Dakar, le

